BATHURST

SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL

le 4 août 2026
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	K. Chamberlain, mairesse M. Willett, maire adjoint P. Anderson, conseillère E. L. Scott, conseillère S. Brunet, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller J. Boudreau, conseillère M. Skerry, conseiller
Absent	R. Hondas, conseiller
Fonctionnaires	M. A. LaPlante, directeur sénior des services législatifs J. Dickie, greffière adjointe J.-S. Chiasson, Gestionnaire de projet en Communication C. Legacy, directeur du développement économique C. Roy, administratrice exécutive M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par E. L. Scott, conseillère

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION MODIFIÉE

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller
Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE la motion soit modifiée par l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Examen de la rémunération de la mairesse »

MOTION ADOPTÉE

Proposé par E. L. Scott, conseillère
Appuyé par J. Boudreau, conseillère

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 20 juillet 2026

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller
Appuyé par E. L. Scott, conseillère

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 juillet 2026 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉSOLUTIONS EN BLOC

Aucun point sous cette catégorie.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Amendements proposés au plan municipal et l'arrêté de zonage pour la propriété située au 145 rue Dumaresq

La Société d'habitation du Nouveau-Brunswick demande le rezonage des parcelles portant les NID 20002259 et 20404646, situées à l'extrémité de la rue Dumaresq, pour y aménager deux nouvelles habitations de 32 unités chacune.

Les modifications proposées visent à changer l'affectation au Plan municipal de « Résidentielle » et « Récréation » à « Aménagement Intégré ». La modification correspondante au Règlement de zonage consiste à faire passer le zonage de « Résidentielle à haute densité de type 1 (R4-1) » et « Parc/Terrain de sports (PK) » à « Aménagement Intégré (ID) ».

La demande de rezonage a été examinée en fonction de l'accès au site, des exigences en matière de stationnement, des usages environnants et des considérations environnementales. Les modifications proposées seraient assujetties à des conditions imposées en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*, notamment l'approbation de tout nouvel accès par le Service des travaux publics, l'obtention de tout permis requis pour des modifications à un cours d'eau ou à une terre humide, le respect de toutes les dispositions applicables du Règlement de zonage et l'obligation de veiller à ce que le plan d'aménagement final demeure conforme aux plans soumis au Service de l'urbanisme.

Toute modification importante aux plans d'aménagement proposés pourrait nécessiter un nouvel examen et une nouvelle approbation par le Comité consultatif en matière d'urbanisme.

La consultation des organismes externes a été réalisée conformément aux exigences provinciales et aucune préoccupation importante n'a été soulevée. Les prochaines étapes du processus

comprennent l'examen de la demande par le Comité consultatif en matière d'urbanisme, la tenue d'une audience publique ainsi que l'étude des modifications proposées aux arrêtés par le Conseil municipal.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de juin

Proposé par P. Anderson, conseillère
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de juin soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 2 292 332 $

Capital : 503 330 $

Total : 4 251 531 $

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Un arrêté modifiant l'arrêté no 2024-01 intitulé « Arrêté réglementant les services et les redevances d'eau et d'égout de la Ville de Bathurst »

8.1.1 Deuxième lecture arrêté 2026-07

Proposé par M. Willett, maire adjoint
Appuyé par J. Boudreau, conseillère

QUE l'arrêté 2026-07, intitulé « Un arrêté modifiant l'arrêté no 2024-01 intitulé « Arrêté réglementant les services et les redevances d'eau et d'égout de la Ville de Bathurst » » soit lu en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉSOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Amendement au plan municipal et à l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme - 145, rue Dumaresq

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » et l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Changer l'affectation du sol et le zonage des terrains portant le numéro civique 145, rue Dumaresq et portant les NIDs 20002259 et 20404646. Aux fins du plan municipal, l'utilisation du sol est changée de « Residentielle » et « Récréationel » à « Aménagement Intégré ». Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de « Résidentielle de forte densité de type 1- Zone R4-1 » et de « Parc/Terrain de Sport-Zone PK » à « Développement Intégré – Zone ID ».

Le but de ce rezonage vise à permettre l'aménagement d'un complexe résidentiel impliquant l'ajout de deux nouveaux immeubles d'habitation à logements multiples aux deux immeubles déjà existants.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Soit rédigé à cet effet des arrêtés portant modification au Plan municipal et à l'Arrêté de zonage,
2. La greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés, et
3. L'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés soit fixée au 21 septembre 2026 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Révision de la rémunération de la mairesse

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller
Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE le conseil municipal demande au personnel de procéder à un examen de la rémunération de la mairesse et de présenter au conseil un rapport accompagné de recommandations.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Aucun

10.2 Rapports de comités

La conseillère Boudreau informe les membres du Conseil et la communauté que le Festival Chaleur Bantou aura lieu cette semaine, du 6 au 8 août. De nombreuses activités se dérouleront un peu partout dans la ville, avec un concert de clôture à la salle Denis-Richard. C'est une belle occasion de découvrir des traditions, de la musique, de la danse et bien plus encore.

10.3 Rapport de la mairesse

Aucun

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller
Appuyé par J. Boudreau, conseillère

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 05.

MOTION ADOPTÉE

_____

Kim Chamberlain, MAIRESSE

_____

Jana Dickie, GREFFIÈRE MUNICIPALE ADJOINTE